

COMPTE RENDU - Conseil Municipal du 31 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux et le trente et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HEBRARD, Maire.

Convocation et affichage : 24.01.2022

Présents : Mesdames : Marie-Agnès BOISTARD ; Madeleine MIEGE ; Catherine MONNET ; Sophie VAHNAY

Messieurs : Jean-Claude BRUSCHETTA, Alain COTTAREL ; Jean-François HEBRARD ; Gérard REVEYRON ; Michel REVEYRON ; Jean VEUILLET.

Absents : Marie VEUILLET

Marie VEUILLET a donné son pouvoir à Sophie VAHNAY

Mme Marie Agnès BOISTARD a été nommée secrétaire de séance.

01.31012022 - Aménagement forêt communale 2022-2041 ONF

Présentation de l'aménagement de la forêt communale de Saint-Pierre d'Alvey par l'Office National des forêts pour la période 2022 2041.

L'aménagement devra être approuvé par le conseil municipal.

4 objectifs pour devenir PEFC et ainsi pouvoir profiter des aides de l'état :

- Assurer le renouvellement durable de la forêt
- Valider et organiser les actions à mettre en œuvre
- Faire connaître les actions de gestion durable
- Être conforme à la loi et aux engagements de gestion durable

Notre forêt est quasi entièrement boisée mais pas toute exploitable. Pour autant elle est globalement exploitable. Elle est scindée en deux à cause des sols plus ou moins fertiles ce qui fait que les arbres produisent plus ou moins de bois, sur les sols peu fertiles on a des taillis.

Le capital sur pied est essentiellement des résineux alors que les feuillus sont en majorité. Mais ce ne sont pas eux qui produisent le plus de bois.

Les peuplements de résineux sont peu régénérés. Ils ont tous été plantés en 1960.

Les jeunes tiges sont essentiellement des feuillus.

La forêt couvre plusieurs enjeux : production, protection, accueil, biodiversité. Il est possible de faire un balisage pour rendre notre forêt plus accueillante.

La production de bois participe à la lutte contre le changement climatique car le bois des arbres stocke le carbone.

Il s'agit d'aller vers une forêt mosaïque pour qu'elle soit plus résistante et plus résilience par rapport au changement climatique et aux nouvelles difficultés comme les scolytes qui attaquent les épicéas. C'est beaucoup mieux si la forêt est mêlée elle résiste mieux, les épicéas sont même moins attaqués.

Donc il s'agit de mêler des espèces différentes. Les systèmes racinaires des arbres sont différents et ils se renforcent donc les uns les autres. Moins de concurrences entre eux.

Quelles actions entreprendre ?

- Renouveler les Douglas : donc les récolter par tranche et prévoir de crocheter le sol pour que les jeunes Douglas puissent bien pousser sans que les ronces ne les en empêchent. On a une belle plantation de Douglas, c'est une réussite de la commune.
- Les épicéas ne survivront pas à de prochaines sécheresses, il faudra prévoir de les enlever. Nous sommes à des altitudes faibles et il n'a plus sa place en plaine. C'est la répartition de l'eau dans l'année n'est pas favorable. Il serait possible d'installer une part de Douglas en régénération naturelle. On ne sait pas pour le moment les conséquences du changement climatique. On peut rajouter d'autres espèces : chênes sessiles, etc.
- Valoriser les feuillus, en améliorant les peuplements via l'affouage, celui-ci est nécessaire sinon ce serait trop coûteux.
- Il faut maintenir les populations de gibiers en équilibre.

Le programme prévisionnel de coupe : avoir au moins une coupe par an. Mais c'est très difficile avec le changement climatique.

Les actions qui permettent d'entretenir le foncier, entretenir les limites, les routes, les chemins. Il vaut mieux entretenir que de refaire entièrement une piste.

Les actions liées à la biodiversité :

- Laisser des îlots de sénescence en libre évolution
- Laisser des arbres morts et bio qu'ils soient debout ou au sol.
- Les forêts propres font disparaître les prédateurs des espèces parasites, il s'agit donc de laisser les bois au sol pour favoriser le retour des prédateurs. Les forêts propres sont plus vulnérables. Il faut laisser les branches au sol pour qu'elles se dégradent.

Pour l'accueil du public :

- Couper les arbres morts et les branches mortes

Le bilan financier prévisionnel :

Nous pouvons prévoir de fortes rentrées mais qui sont temporaires.

L'aménagement est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité.

Le conseil municipal :

Délibération approuvée pour les aspects financiers.

02.31012021 – Mandatement de l'investissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L1612-1 du CGCT :

- Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE, le mandatement des investissements qui s'avèrent nécessaires avant le vote du budget primitif 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les investissements nécessaires sont les suivants :

| N° de l'opération | Imputation budgétaire | Objet | Crédits ouverts |
|-------------------|-----------------------|-------------------|-----------------|
| 10027 | 202 | Frais PLU | 10 000 € |
| 10020 | 21311 | Toit mairie | 4 500 € |
| 10011 | 2151 | Route Pont du Mas | 30 000 € |

QUESTION DIVERSES

PLU : les élus vont prévoir de se regrouper autour de la carte de projet de zonage et de revoir le règlement du PLU.

Journées de l'environnement prévue en juin sur Yenne, avec la participation des commissions Jeunesse et Environnement, portées par toutes les communes de la CCY.

Pour faire participer enfants et adultes sur des thèmes de l'environnement, des plantes, du bio.

Avec la présence des producteurs locaux.

Fabrication d'une fresque de l'environnement adulte et enfant.

Gazette : un prochain numéro est prévu courant mars

La séance est levée à 21h00

La Secrétaire de séance

Marie Agnès BOISTARD

